

MÉGA-DÉCHARGE

UN COUP DE POKER UN PEU GROS...

Un certain amateurisme, une certaine improvisation, telle est l'impression qui ressort du coup de poker que vient de tenter la société COVED en demandant aux services de l'État l'autorisation de prolonger de 5 années l'exploitation de la méga-décharge.

En tout cas, ceux-ci ne s'y sont pas laissé prendre... Il est vrai que le coup était un peu osé : solliciter 5 années d'exploitation supplémentaires sur la base d'une autorisation initiale qui en prévoyait 10, cela représente 50 % de bonus et ce n'est pas rien ! D'autre part, en faisant reposer sa demande sur le déficit de stockage résultant de sa propre condamnation par le Tribunal Administratif lui ordonnant de réduire les déchets de 20 000 tonnes par an, COVED suggérait à Madame la Préfète d'annuler purement et simplement une décision de justice.

Cette même impression d'amateurisme et d'improvisation se dégage des palabres qui ont retardé la signature de l'arrêté préfectoral à la suite de la réclamation par COVED de délais supplémentaires pour déposer un nouveau dossier : il y a là le signe que le projet d'une éventuelle extension de la décharge est loin d'être défini puisqu'il ne peut être ficelé dans le délai de 6 mois prévu par le projet d'arrêté préfectoral ; sachant que si les délais octroyés à COVED pour le dépôt d'un dossier d'extension étaient allongés, cela retarderait d'autant la mise en exploitation d'une extension censée commencer en janvier 2018. Pour mémoire, plus de 3 années se sont écoulées entre le dépôt du dossier initial le 9 décembre 2004 et l'ouverture de la décharge le 3 janvier 2008 ; dans ces conditions, on ne voit pas très bien comment l'instruction d'un nouveau dossier, l'organisation d'une enquête publique, la conduite d'une campagne de fouilles archéologiques préventives, le terrassement d'une nouvelle décharge et de nouveaux bassins, etc. pourraient s'effectuer en moins d'un an.

Alors que la signature de l'arrêté préfectoral est imminente, une nouvelle CSS (commission de suivi du site) est convoquée le 1^{er} juillet sur la Terre au Seigneur ; celle-ci devrait permettre d'obtenir des explications sur les dysfonctionnements de la décharge, notamment à la suite des plaintes pénales déposées par l'ASPA et par les communes de Millery, Semur-en-Auxois et Vic-de-Chassenay.

En ce début d'été, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois tient à remercier les élus et la population qui se sont rendus à la méga-décharge le 10 juin dernier pour le 6^e rendez-vous du compte à rebours de la fermeture où il régnait comme un air de fête. Elle souhaite une agréable pause estivale à toutes et à tous en attendant le vide-greniers de l'ASPA qui aura lieu à Charentois le 28 août prochain, les rendez-vous du compte à rebours reprenant, quant à eux, en septembre.

(Communiqué de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois)